

## PROCES VERBAL

### Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 9 mai 2023 – Salle de la Mairie – à 20 H30

L'an deux mil vingt-trois le neuf mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.GARNIER Patrice, Maire.

**Présents :** M. GARNIER Patrice, Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M.PIEL Yves, M.THELLIER Roger, M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric, Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme CHADUC Fabienne, M. AMIOT Christophe, M GERARD Stéphane, Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, Mme JEHAN Marina.

**Ayant donné pouvoir :**

Mme BOUGON Nathalie ayant donné pouvoir à Mme CROCHET Brigitte  
M. COUILLARD Marin ayant donné pouvoir à M. GERARD Stéphane  
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme GOBE Laetitia

**Absents excusés :** M. HESLOUIN Guillem, M. PICOT Xavier,

**Absent:/**

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 25

Quorum : **12**

Mme VEILLARD Isabelle a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire demande à ajouter 1 sujet :

- Demande de DETR

### **Ordre du Jour**

**DEL- 2023- 037 – Subvention concernant le relais pédestre pour l’Avenir Athlétisme de Mortain**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que l’organisation du relais pédestre cantonal repose sur l’Association l’Avenir Athlétisme de MORTAIN qui prend en charge le repas du midi pour les organisateurs, les Ambulances et les Coupes, Challenges et Médailles.

Le montant des frais occasionnés réparti sur l’ensemble des communes s’élève à 80 € par commune soit pour la Commune de GRANDPARIGNY 80 € x 4 soit 320 € qui doit être remboursé à l’association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- Décide d’attribuer une subvention de 320 € à l’association Avenir Athlétisme de Mortain, correspondant au montant des frais engagés pour l’organisation du relais pédestre ST HILAIRIEN.

**DEL- 2023- 038 – Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « Allée de la Besnardière – Allée des Ecoliers » PARIGNY – APS 391031**

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations **Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « Allée de la Besnardière – Allée des Ecoliers » PARIGNY**

Le Syndicat Départemental d’Energies de la Manche propose d’assurer la maîtrise d’œuvre et la maîtrise d’ouvrage de ces travaux. Suite à l’estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 196 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GRANDPARIGNY (PARIGNY) s’élève à environ 83 300 €.

Les Membres du conseil décident la réalisation l’Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « Allée de la Bernardière – Allée des Ecoliers » PARIGNY,

**DEL- 2023- 039 – Alimentation de l’éclairage public pour les 6 logements locatifs Manche Habitat – Lotissement les Cytises – APS - 391069**

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations **l’Alimentation de l’éclairage public des 6 logements locatifs Manche Habitat – Lotissement les Cytises**

Le Syndicat Départemental d’Energies de la Manche propose d’assurer la maîtrise d’œuvre et la maîtrise d’ouvrage de ces travaux. Suite à l’estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 17 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GRANDPARIGNY (PARIGNY) s’élève à environ 11 900 €.

Les Membres du conseil décident la réalisation Alimentation de 6 logements locatifs Manche Habitat – Lotissement les Cytises

**DEL- 2023- 040 - Déclassement dans la voirie communale d’une partie de la voie communale N° 200 DITE Impasse de la Chinière**

**Vu le code de la voirie routière (articles L141-3),**

**Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants),**

CONSIDERANT que le bien communal sis VC N° 200 en partie n'est plus à l'usage de circulation depuis de nombreuses années,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où les terrains précédemment desservis par cette voie ont une autre sortie via la RD 977,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation en partie de fait de ce bien,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE la désaffectation du bien d'une partie de la VC N° 200 sis Impasse de la Chinière dans le prolongement de la parcelle AE 90,

DECIDE du déclassement du bien VC N° 200 sis Impasse de la Chinière du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

**DEL- 2023- 042 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « Allée de la Besnardière – Allée des Ecoliers » PARIGNY – APS 391031**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d' **Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « Allée de la Besnardière – Allée des Ecoliers » PARIGNY – APS 391031** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'Effacement **des réseaux électriques et téléphoniques « Allée de la Besnardière – Allée des Ecoliers » PARIGNY – APS 391031**
- Sollicite une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**Questions et informations diverses :**

Mme HAMEL Marie-Claude informe que le bourg de Milly a subi quelques inondations cet après-midi. Les averses de grêles ont entraîné un torrent de boue qui a commencé à entrer dans les garages.

Les travaux de rénovation du logement sis 26, Arthur Legrand se terminent. La location va pouvoir commencer le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Elle indique également qu'une porte de la salle des fêtes a été fracturée. Aucun vol n'est à déplorer.

M. PIEL indique que le dossier de rénovation des 7 logements communaux avance. 2 réunions ont eu lieu avec le Cabinet APROMO.

.

M. DANIEL précise que le marquage du terrain de tennis est réalisé. Un chiffrage des travaux de l'Impasse de la Maraisière va être réalisé dans le cadre du programme voirie 2023.

Enfin, il rappelle les Championnats de Normandie cyclistes Elite Femme et Homme qui se dérouleront le 4 juin prochain à CHEVREVILLE.

M. ROCHEFORT présente la synthèse financière de 2022 réalisée par M. COQUEMONT. M. le Maire remercie M. COQUEMONT pour cette analyse.

M. GARNIER évoque les devis présentés lors du budget qui ont été signés.

M. GARNIER informe que les dossiers déposés dans le cadre des Fonds Verts concernant l'Eclairage public ont été rejetés, le SDEM étant le maître d'ouvrage

Par contre, il informe qu'il a reçu la convention de M. le Préfet concernant l'attribution de 120 250 € dans le cadre des Fonds Verts pour la rénovation des 7 logements communaux de MARTIGNY.

M. GARNIER informe de la réglementation pour les prochaines élections sénatoriales et demande la disponibilité de chacun des membres le 24 septembre prochain en vue d'établir une liste de candidats lors de la réunion de conseil du 9 juin.

M. GARNIER commente les photos projetées, notamment les voiles d'ombrage dans la cour et les jeux peints. Les enseignants et les enfants ont apprécié ces nouveautés. Une photo de la 1ere œuvre de Parigny Wall est présentée également. C'est l'Artiste Pierre Burnel qui a réalisé ce 1<sup>er</sup> tableau.